

Autour de l'étang de Chevré



Visorando



Randonnée n°15346

Une randonnée proposée par imberti

Petit sentier dans la campagne bretonne avec un passage le long de la Veuvre qui serpente avant de se jeter dans l'étang de Chevré. Ne pas manquer le petit pont romain avec ses arcades en pierre.

Durée :	2h55	Difficulté :	Facile
Distance :	9.61km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	57m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	58m		
Point haut :	113m	Commune :	La Bouëxière (35340)
Point bas :	52m		

Description

Départ au parking du pont romain situé au bord de l'étang de Chevré.

(D/A) Partir vers le Nord traverser la D528, faire un droite/gauche et prendre le chemin.

Suivre le tracé jaune. Traverser Tarouanne et poursuivre en face sur un sentier qui rejoint un plus large chemin.

(1) Tourner à droite, arriver à un croisement sur la route et poursuivre en face. Passer La Pavellais et prendre à 200m le chemin à droite en face d'un étang jusqu'à la route goudronnée.

(2) Prendre à gauche (non balisé), après le carrefour prendre le chemin en face dans la forêt. Faire 200m et emprunter à droite le chemin pour VTT. Rejoindre la route, poursuivre en face, passer Malecotais et suivre la route sur 500m.

(3) Prendre le chemin à droite, remarquer les ruines d'un ancien village.

(4) A la D528 prendre à droite jusqu'au carrefour.

(5) Prendre à gauche jusqu'au pont.

(6) Suivre la Veuvre à droite (attention inondée en hiver) puis longer l'étang jusqu'au point romain **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking du pont romain**
N 48.195211° / O 1.460678° - alt. 56m - km 0
- 1 A droite sur le chemin**
N 48.203049° / O 1.465935° - alt. 86m - km 1.45
- 2 A gauche sur la route goudronnée**
N 48.203607° / O 1.450657° - alt. 103m - km 3.01
- 3 A droite vers les ruines**
N 48.20355° / O 1.427053° - alt. 92m - km 5.25
- 4 A droite sur la D528**
N 48.197357° / O 1.430251° - alt. 77m - km 6.03
- 5 Carrefour D528**
N 48.197185° / O 1.435701° - alt. 64m - km 6.43
- 6 A droite le long de la Veuvre**
N 48.193109° / O 1.435529° - alt. 53m - km 6.89
- D/A Parking du pont romain**
N 48.195088° / O 1.460635° - alt. 55m - km 9.61

Informations pratiques

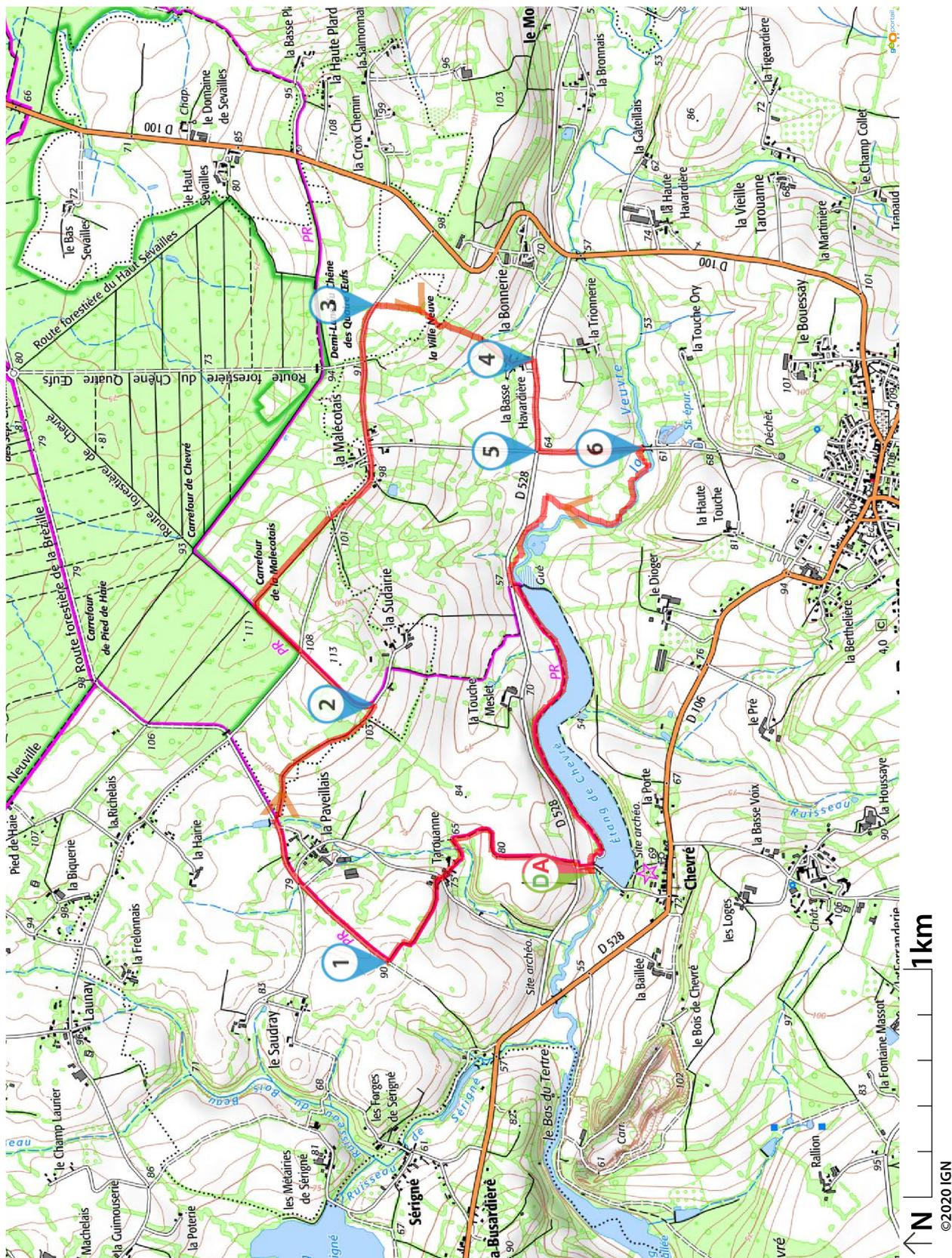
En cas d'inondation de la Veuvre, au carrefour **(5)** continuer la D528 jusqu'à l'étang de Chevré pour arriver jusqu'au pont romain.

A proximité

Saint-Aubin du Cormier et ses ruines de château.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-l-etang-de-chevre/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.